

REGLES LOCALES SPECIFIQUES

Ces règles locales complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales et annulent toutes autres règles locales préexistantes.

Hors limites et limites du parcours

- En l'absence de marquage (piquets ou lignes), le hors limites est défini par le grillage ou par la ligne qui relie, coté parcours, les points au niveau du sol des supports ou piquets de la clôture électrique anti-sangliers. Pas de dégagement gratuit pour les fils électriques (qui seront désactivés pendant la compétition).

Conditions anormales du parcours (Règle 16.1)

- Tous les chemins du parcours et les zones dénudées contiguës sont considérés comme une seule condition anormale du parcours
- Tous les drains donnent droit à un dégagement sans pénalité.

JOUER DEUX BALLES EN CAS DE DOUTE – R.20.1C(3)

Un joueur qui doute de la procédure correcte en jouant un trou peut, sans pénalité, finir le trou avec deux balles. Le joueur devrait choisir quelle balle comptera en annonçant ce choix à son marqueur ou à un autre joueur avant de jouer un coup. Le joueur doit **impérativement** rapporter les faits au Comité avant de rendre sa carte de score, même si le score est identique avec les deux balles.

Rappel : code pour traverser la route : 5743 ... Soyez prudents !

N° pour appeler un arbitre : 06 29 27 52 72